



SCAL RENNES MÉTROPOLE TOME 3

LA COMMUNE DE CHEVAIGNÉ

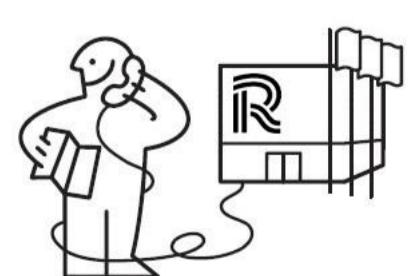
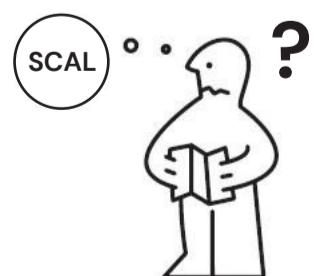
version décembre 2024, indice B,
Document conçu par les AMO Conseil Lumière de Rennes Métropole :

les éclaireurs

Lucas GOY, Directeur de projet & concepteur lumière
Claire Lise CABESOS, Cheffe de projet & conceptrice lumière

Luminescence

Virginie VOUÉ, Directrice de projet & conceptrice lumière



 **RENNES
MÉTROPOLE**

DV-Eclairage Public
02 23 62 24 01
dvep@rennesmetropole.fr

QU'EST-CE QU'UN SCAL ET POURQUOI... ?

RAPPEL, LE SCAL MÉTROPOLITAIN & SES OBJECTIFS

En 2012, la ville de Rennes s'est dotée d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui hiérarchise ses interventions et dirige la cohérence de son action relative à l'éclairage sur la Ville de Rennes. Conçu par l'agence Concepto, il a mis en place un principe novateur de 'trame noire' qui fait l'originalité de sa démarche et à placé la Ville de Rennes en précurseur sur le rapport à l'obscurité, à la nuit et son approche de l'éclairage.

Aujourd'hui, les élus de la Métropole, en appui des divers enjeux du PCAET, du PLUi, du PLH, du SCOT, du PDU et des stratégies de déplacement à échelle métropolitaines, souhaitent doter la Métropole d'un outil similaire : un SCAL - Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière.

Le SCAL a pour objectif principal de rendre plus cohérentes les actions d'éclairage public des communes métropolitaines. Avec comme orientations principales et structurantes : la préservation de la biodiversité, la réduction des consommations énergétiques, la rationalisation de la maintenance, et la

constitution d'une image communautaire globale valorisant tant l'action de chacun que les liants communautaires qui font le territoire.

Ainsi, la vocation de cette étude et de ces documents est de produire un outil de travail simple et pragmatique pour permettre de rationaliser les pratiques de l'éclairage de la Métropole de Rennes avec une démarche suffisamment souple et fine pour intégrer les problématiques, parfois spécifiques, des communes. Ceci en intégrant des principes clairs et adaptés pour la prise en compte des enjeux de préservation de la Biodiversité.

Cet outil permettra d'encadrer les opérations de rénovation conduites par la Métropole de manière à garantir la cohérence territoriale des pratiques dans ce cadre, mais aussi dans le cadre des différentes opérations conduites sur le territoire métropolitain (Projets d'aménagement urbain ou immobilier à maîtrise d'ouvrage publique ou privée).

Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière ? :

Il s'agit d'un outil de planification, tel qu'un "Plan Guide" en Urbanisme, qui sert à apporter de la Cohérence territoriale, à échelle intercommunale, et sert de référence concernant les pratiques relatives à l'éclairage

Quels sont ses objectifs et comment fonctionne le SCAL de Rennes-Métropole ?

Le Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière de Rennes-Métropole a pour objectif de préconiser des niveaux d'éclairage et des manières de faire, l'éclairage public de Rennes Métropole en cohérence avec l'ensemble de l'analyse macro réalisée préalablement. Il vise, à travers des cartographies et des fiches prescriptives simples, à fournir un outil de projet quotidien tant pour la rénovation que les travaux neufs.

DOCUMENT GÉNÉRAL & MONOGRAPHIES COMMUNALES

Fonctionnement des Prescriptions génériques et des monographies communales

Le SCAL de Rennes Métropole donne les règles de construction de l'éclairage et les prescriptions techniques relatives à l'éclairage qui s'appliquent selon différentes typologies :

- les typologies d'espace d'une part, telles que les centralités, les zones résidentielles d'habitat individuel ou collectif, les zones d'activités tertiaires ou industrielles, les zones commerciales, les zones d'équipements (détaillées dans les typologies de sites), les zones d'espaces verts, d'abords de rivière etc.
- les typologies de voiries qui selon leur nature, peuvent dominer sur les typologies d'espaces ou être inclus dans celle-ci (c'est le cas par exemple des dessertes).
- les typologies de sites, permettant de détailler les équipements avec des prescriptions spécifiques selon leur nature et leurs besoins (équipements culturels, sportifs, établissement scolaires), ou encore les PEM / Gare Aires de co-voiturages.

Ces catégories permettent, par leur prisme, de répondre à des usages induits de l'espace public la nuit et d'y répondre par des règles de construction ou

de prescriptions techniques cohérentes à l'échelle de la métropole, tout en prenant en compte les besoins particuliers.

Le Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (Tome 2 - le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain.

Les Carnets de Prescriptions par communes permettent de détailler les zonages spécifiques que l'on rencontre sur la commune, comme la nature des typologies d'espaces, la nature des typologies de voirie, existants sur la commune, ou encore les types d'équipements présents, etc. Elle permet également de détailler comment se décline la Trame Noire sur le territoire et, de ce fait, les cas de figure rencontrés, d'interface entre les typologies que l'on rencontre (espace / voiries / sites) et celle-ci.

Les prescriptions détaillées, qui s'appliquent, selon ces cas de figure propres à la commune, se trouvent dans le Carnet prescriptions génériques (= Tome 2).

ORGANISATION DES DOCUMENTS

TOME 2 - PRESCRIPTIONS GÉNÉRIQUES & FICHES TYPOLOGIQUES

Le Tome 2 est un Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain. Il comporte des fiches typologiques détaillées et prescriptives.

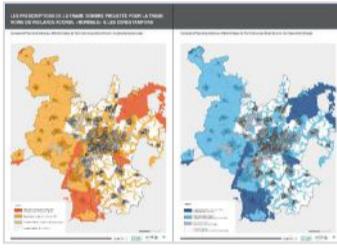


cartes horaires

principes de la trame sombre projetée

fiches typologiques et déclassements de la trame sombre

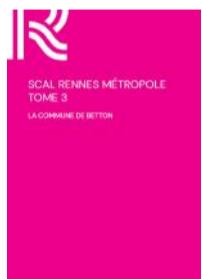
annexe cartographique des voiries, sites et espaces



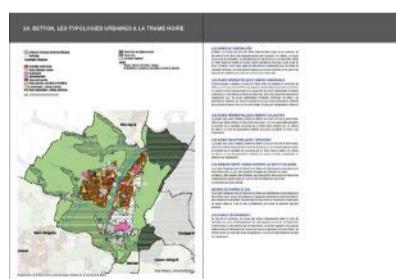
TOME 3 - MONOGRAPHIE COMMUNALE - ZOOM

Les Tomes 3 sont un ensemble de monographies communales détaillant les prescriptions spécifiques à la commune selon les cas de figure rencontrés, comme la nature des typologies d'espaces existants sur la commune ou encore, la nature des typologies de voirie, les types d'équipements présents, etc. La monographie communale permet de détailler les prescriptions du SCAL en lien avec la présence ou non de la Trame Noire sur le territoire et ses impacts réels sur les prescriptions sur

la commune concernée. Elle est un guide d'application qui liste les principaux points de vigilance ou les zones courantes dans lesquelles les préconisations génériques du tome 2 s'appliquent.



ZOOM COMMUNAL



QU'EST CE QUE LA TRAME NOIRE ET POURQUOI ?

LA TRAME NOIRE MÉTROPOLITAINE

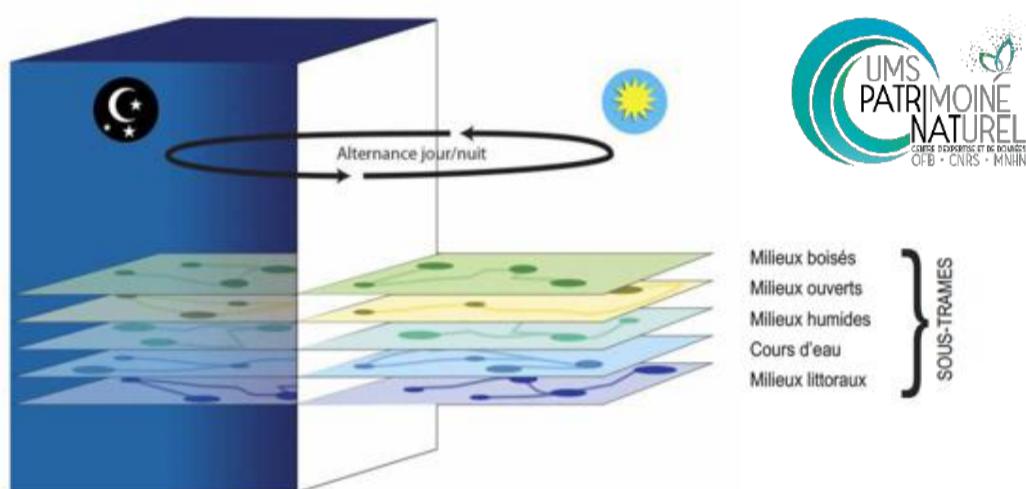
La Trame Noire peut ainsi être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames), dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

Elle est la transposition de la Trame Verte et Bleue dans sa dimension nocturne.

La Trame Noire Rennaise permet à travers ses niveaux d'enjeux de prendre en compte les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité dans le cadre des prescriptions du Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière métropolitain. Ces niveaux d'enjeux

permettent de niveler les prescriptions techniques relatives à l'éclairage (température de couleurs et niveaux photométriques notamment). Ainsi, les prescriptions techniques relatives à l'éclairage en fonction des différentes typologies et de leurs usages induits, du SCAL, sont nivélés par la Trame Noire (et les zones tampons) dans une logique de gestion différenciée.

Les prescriptions présentées ci-après présentent directement les cas de figure rencontrés sur la commune de sorte que les prescriptions soient claires

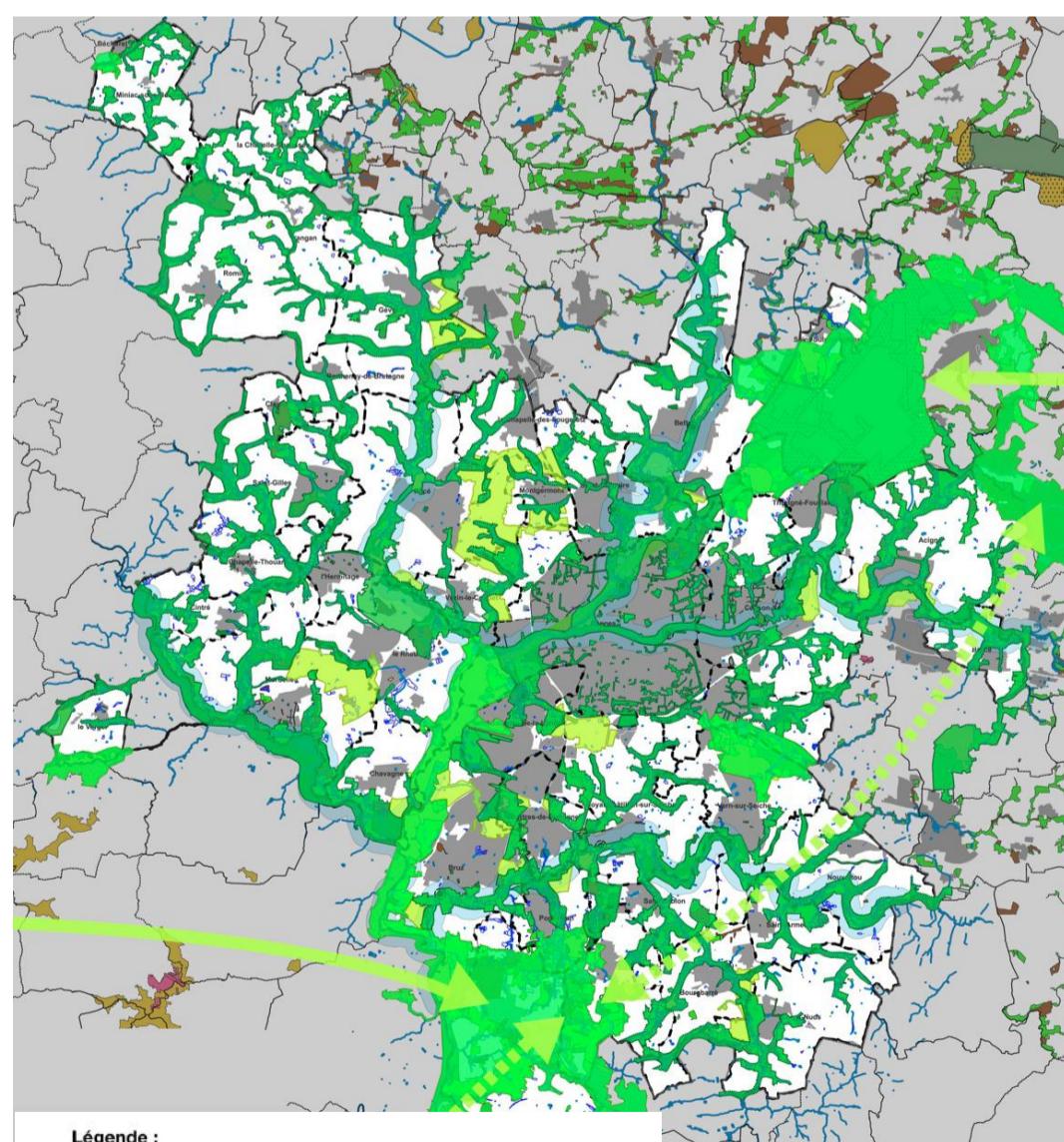


Qu'est-ce qu'une Trame Noire ?

La Trame Noire est la transposition, à la fois géographique, et temporelle de la Trame Verte et Bleue relative à la nuit. Or, la Trame Verte et Bleue est un « outil de planification du territoire», ainsi, la Trame Noire est un outil de planification du territoire, en lien avec la TVB, dans sa dimension nocturne.

La Trame noire vise à prendre en compte la dimension temporelle (alternance jour/nuit), absente jusqu'à présent dans la Trame verte et bleue. Source : d'après Sordello, 2017 [38].

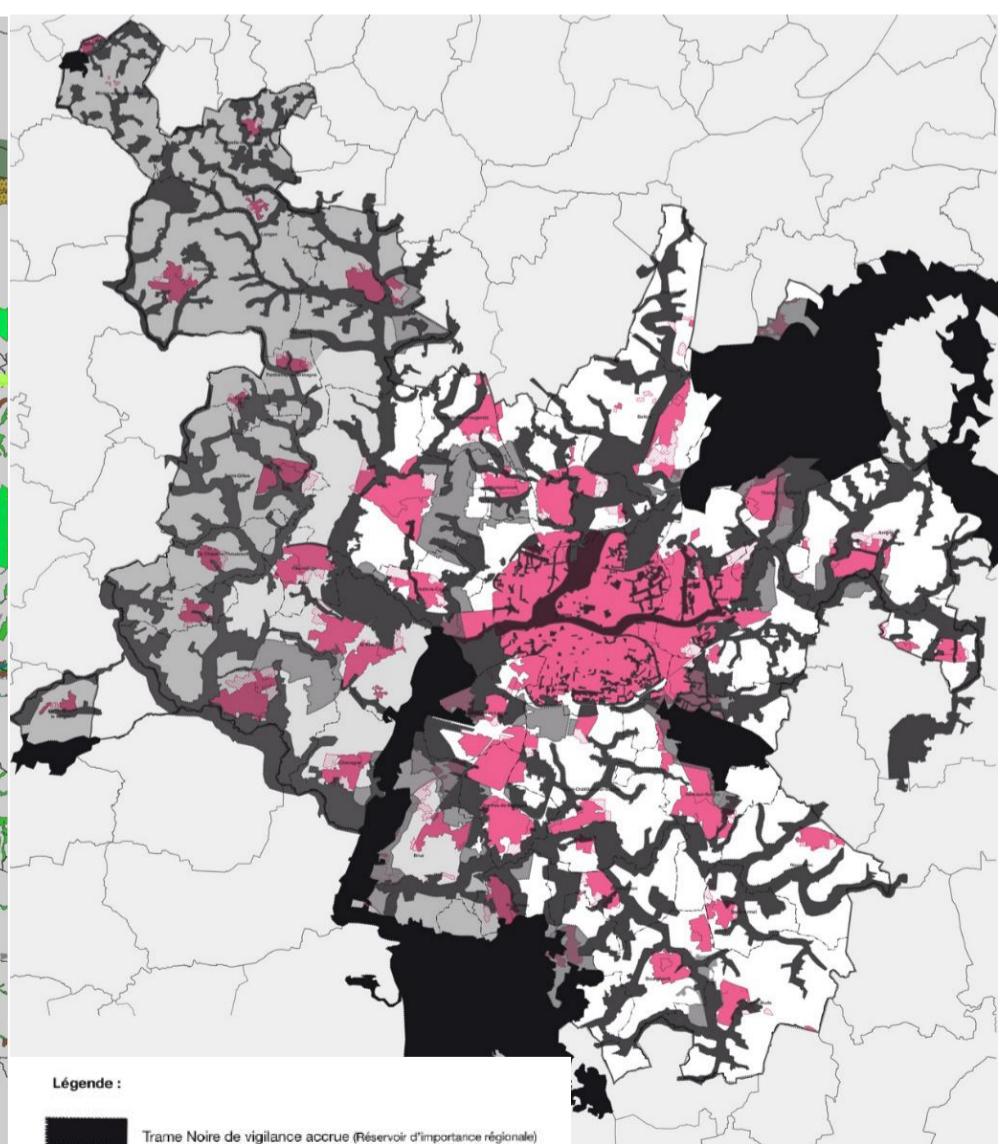
Source : Guide Trame Noire OFB - R Sordello, F Paquier, A. Dalloz -Publié en avril 2021



Légende :
Corridor écologiques régionaux :
■ à des connexions à l'intérieur des terres d'oriental nord-sud
■ à des connexions à l'intérieur des terres d'oriental est-ouest
■ Importants réservoirs de biodiversité et/ou espaces à enjeux

Continuités écologiques métropolitaines :
■ Espaces de connexions et de corridors écologiques
■ Zones jouant le rôle d'espaces «tampons»

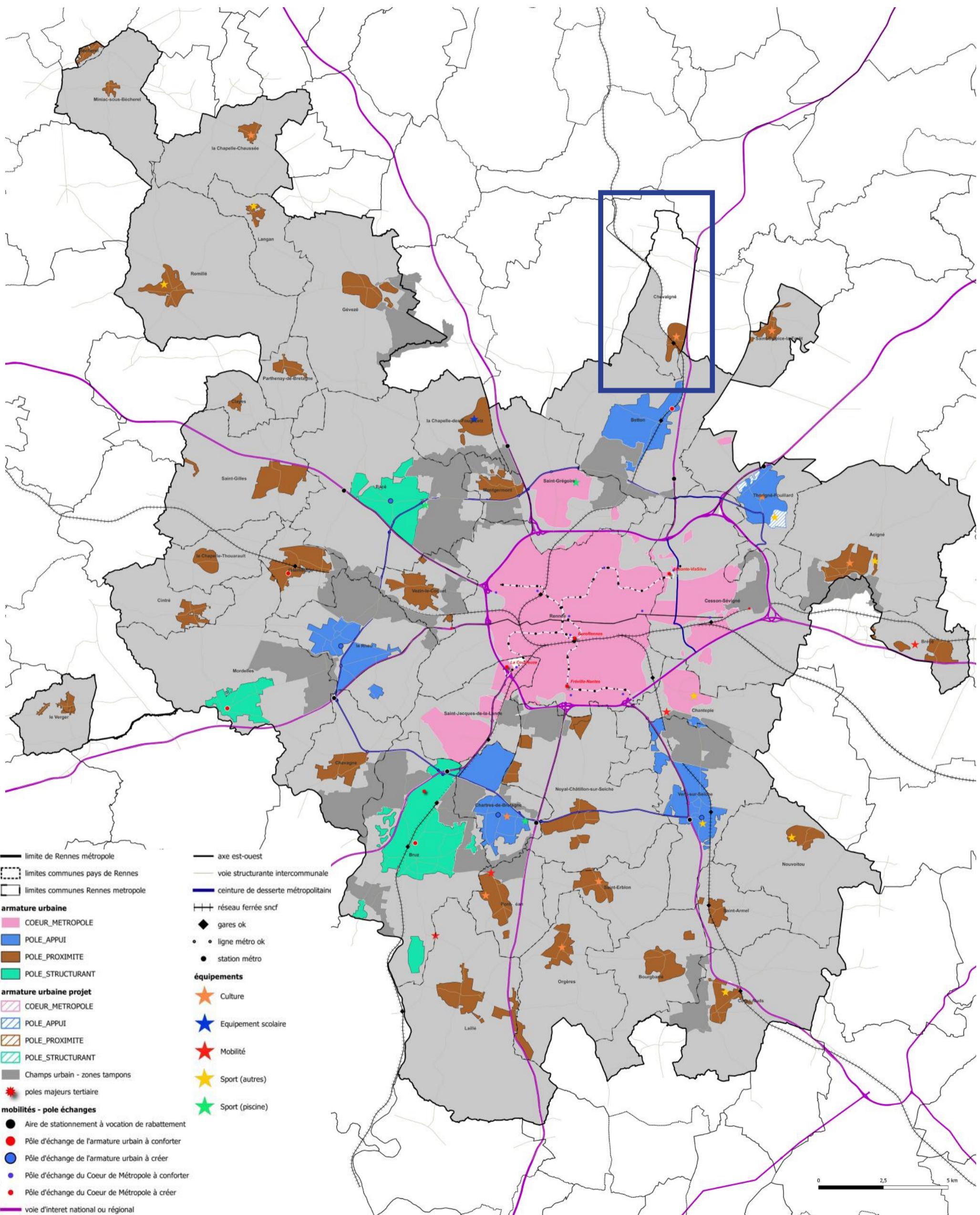
Les enjeux biodiversité présents sur le territoire



Légende :
■ Trame Noire de vigilance accrue (Réservoir d'importance régionale)
■ Trame Noire (continuités écologiques de la TVB métropolitaine)
■ Les espaces «tampons» (zones agro-naturelles jouant le rôle de zone tampon ou en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale)
■ Les zones «tampons» additives en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale et le couloir de migration avifaune national
■ Les zones «tampons» complémentaires / des zones additives en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale et le couloir de migration avifaune national - qui sont «diffus»
■ Les espaces urbanisés ou destinées à être urbanisés (hachures)

La Trame Noire Métropolitaine et ses différents niveaux en lien avec les enjeux biodiversité du territoire

CHEVAIGNÉ - POSITION DANS LA MÉTROPOLE SITUATION ET ENJEUX



CHEVAIGNÉ - POSITION DANS LA MÉTROPOLE SITUATION ET ENJEUX



PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Chevaigné appartient à la deuxième couronne de l'agglomération et est située à 10 km au Nord de Rennes.

La commune abrite de nombreux grands ensembles naturels, notamment les vallées de l'Ille et l'Illet. L'activité agricole occupe une place importante dans l'occupation du territoire tant d'un point de vue paysager qu'économique.

La population de Chevaigné s'élève à 2 365 habitants (recensement 2021) et est en progression.

QUALITÉ DE VIE

Les composantes géographiques et paysagères de la commune lui confèrent un cadre de vie attrayant. Les habitants bénéficient à 87% d'habitat individuel et les services et commerces de proximité sont assurés, notamment par le développement de la ZAC de la Branchère dans les années 2000, qui a permis aux extensions de quartiers pavillonnaires de bénéficier d'un tissu diversifié, en complément de la polarité initiale qu'est le centre-bourg.

LE CLASSEMENT DANS LA MÉTROPOLE

La commune de Chevaigné est un pôle de proximité dans la Métropole Rennaise.

LES TRANSPORTS

Chevaigné bénéficie d'une bonne desserte avec la présence de l'axe routier RD 175, route historique d'accès au mont Saint-Michel et de la voie ferrée avec une gare sur la ligne reliant Rennes à Saint-Malo - Saint Servan.

La commune est également desservie par les lignes de bus STAR et notamment via la ligne 71.

Des liaisons de mobilités actives existent mais l'usage de la voiture reste prépondérant dans la commune.

PATRIMOINE

La commune abrite l'Église Saint-Pierre, classée monument historique. Le canal d'Ille-et-Rance constitue également un élément patrimonial fort pour la commune.

1. CHEVAIGNÉ, INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

Limites de communes de Rennes Métropole

Hydrologie

Trame noire de vigilance accrue

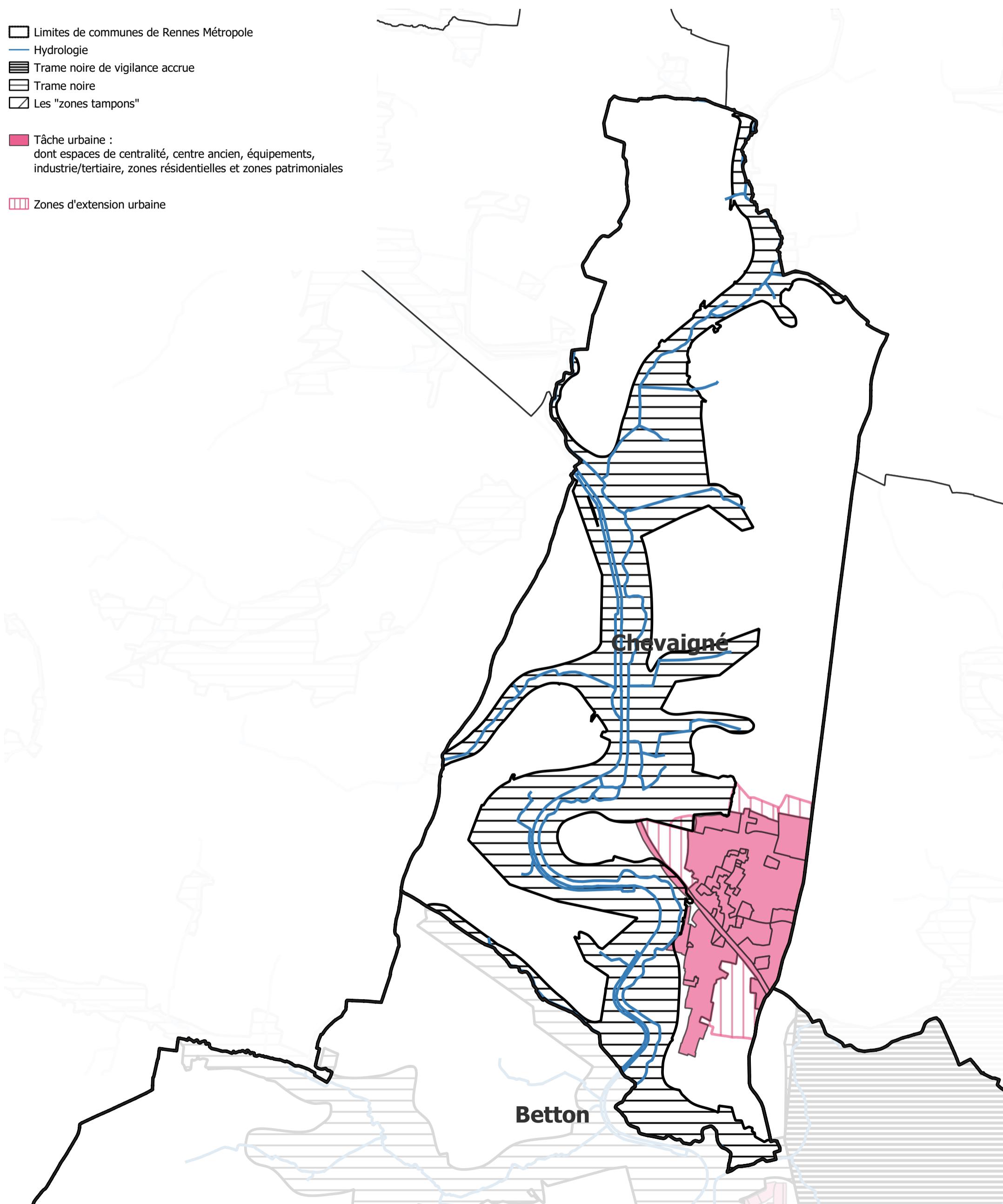
Trame noire

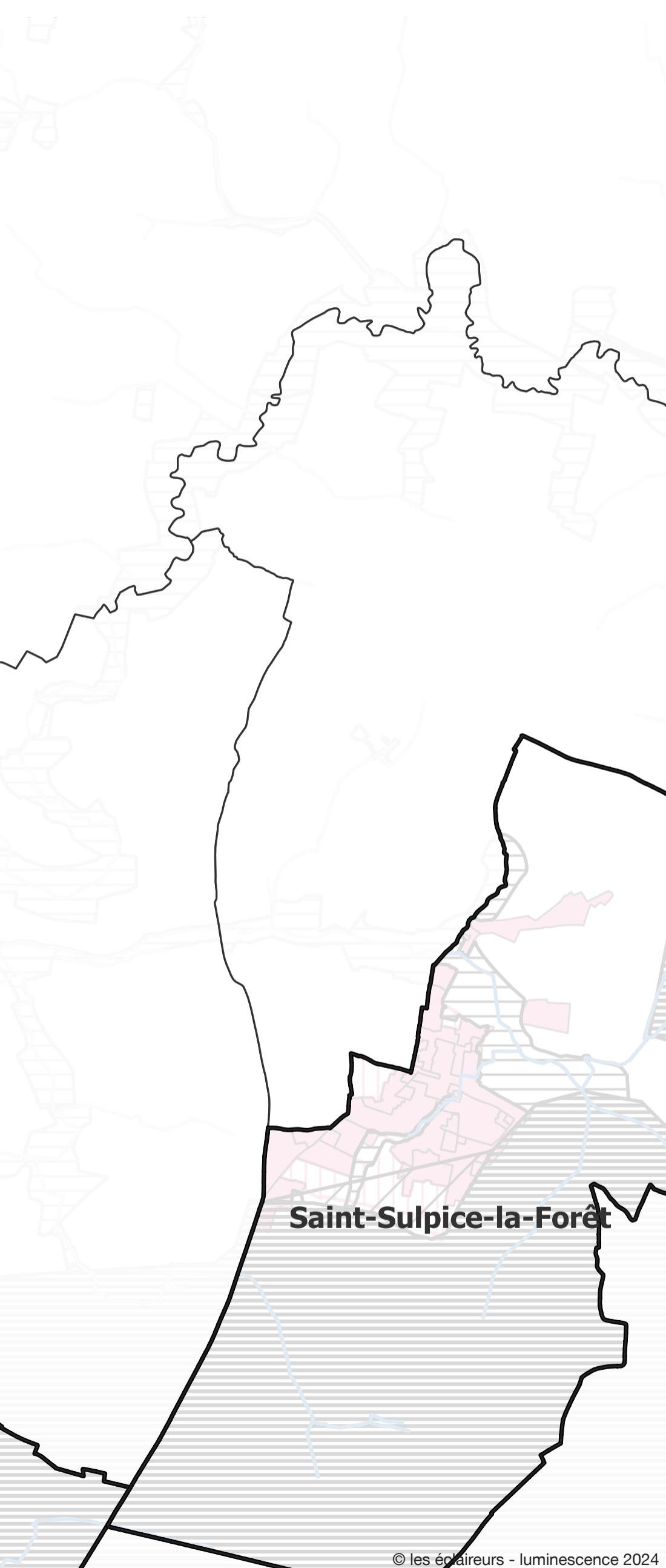
Les "zones tampons"

Tâche urbaine :

dont espaces de centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales

Zones d'extension urbaine





LES TYPOLOGIES URBAINES PRÉSENTES SUR CHEVAIGNÉ ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Chevaigné, on trouve l'ensemble des typologies urbaines soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- la zone de centralité,
- les zones résidentielles d'habitats individuels et collectifs
- une zone d'activité industrielle ou tertiaire, une ZA au nord de la rue des Fonderies
- des zones d'équipements (culturels ou sportifs et des établissements scolaires)
- des zones d'espaces verts et d'abord de rivière.

Pour chacune de ces typologies, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées selon la présence en zone de trame Noire ou non. Pour ces zones de trame Noire des prescriptions spécifiques s'appliquent.

On trouve également des zones prévues en extension urbaine qui permettent d'encadrer le développement de la commune (et pour lesquelles des prescriptions s'appliqueront selon la typologie concernée - résidentielle, industrielle et commerciale, tertiaire, etc.- et selon le niveau de trame Noire dans lequel on trouve ces espaces).

L'INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

À Chevaigné, la trame Noire s'étend dans les plaines de l'Ille et de l'Illet autour de ces rivières et canaux (Canal de l'Ille-et-Rance). Elles sillonnent à l'ouest du centre-bourg et le jouxtent parfois avec leurs espaces adjacents.

À ce titre, des zones de trame Noire rencontrent un certain nombre de typologies telles que des zones résidentielles d'habitats individuels ou collectifs et des zones d'équipements, ou encore des extensions urbaines.

Les zones directement concernées par la trame Noire en tant que telle sont en réalité des zones d'espaces verts et d'abords de rivière. Ainsi, si pour des questions d'usages, elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliqueraient sur ces typologies d'espace (mais pas sur les autres).

Il n'y a pas de zone Tampon ou de zone de trame Noire de Vigilance Accrue à Chevaigné.

1. CHEVAIGNÉ : TEMPÉRATURES DE COULEUR

Limites de communes de Rennes Métropole

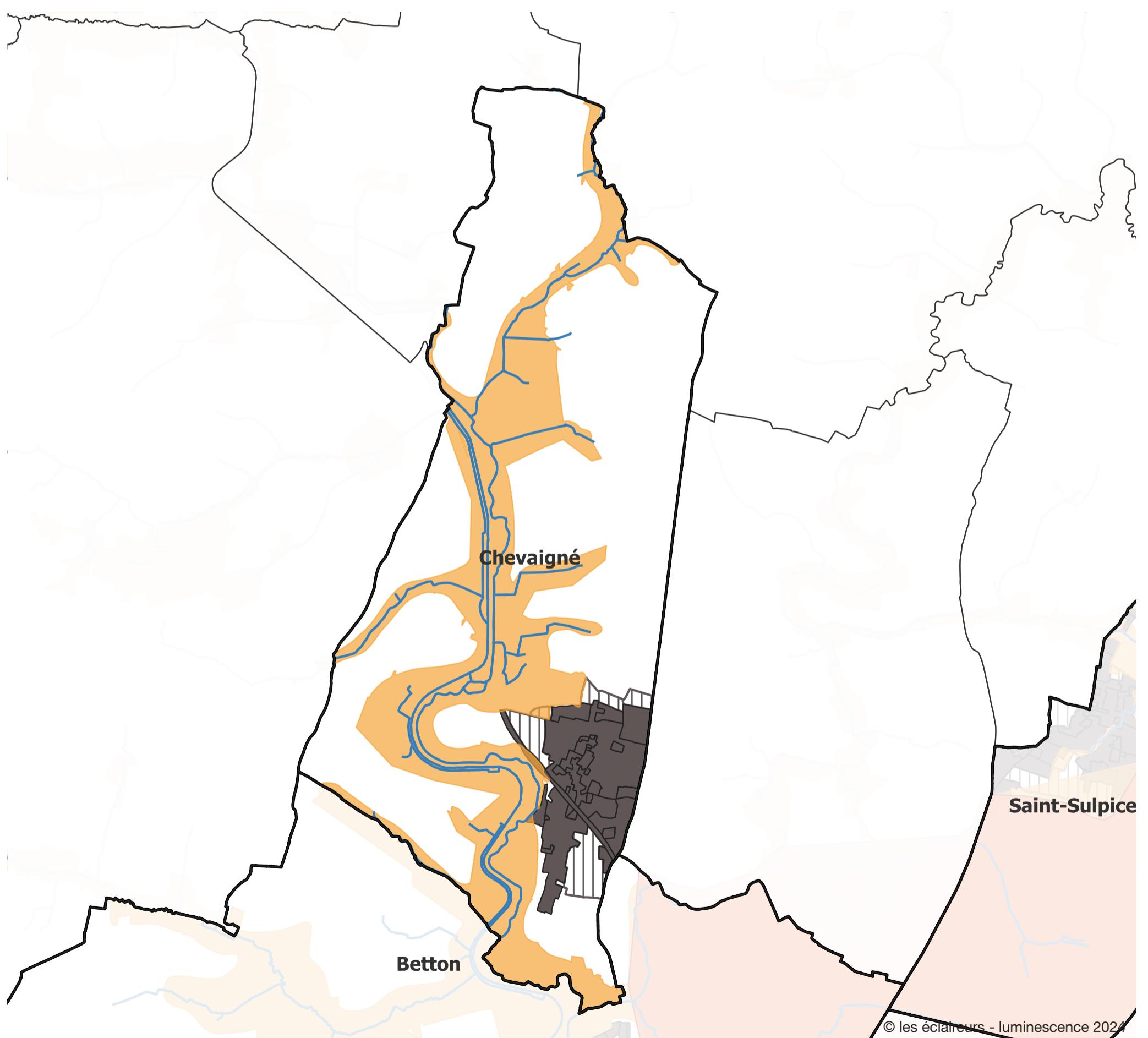
Hydrologie

Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :
si éclairage = 1800 - 2200K exceptionnellement

Trame noire et zones "tampons"
si éclairage = 2200K

Les zones courantes :
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire,
zones résidentielles et zones patrimoniales)
éclairage = 2700K

Les zones d'extension urbaine :
éclairage = 2700K



1. CHEVAIGNÉ : NIVEAUX LUMINEUX

Limites de communes de Rennes Métropole

Hydrologie

Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :

L : 0,5 cd/m² - Emoy : 5 à 7,5 lux

Trame noire et zones "tampons" :

si éclairage :

L : 0,5 à 0,75 cd/m² - Emoy : 5 à 10 lux

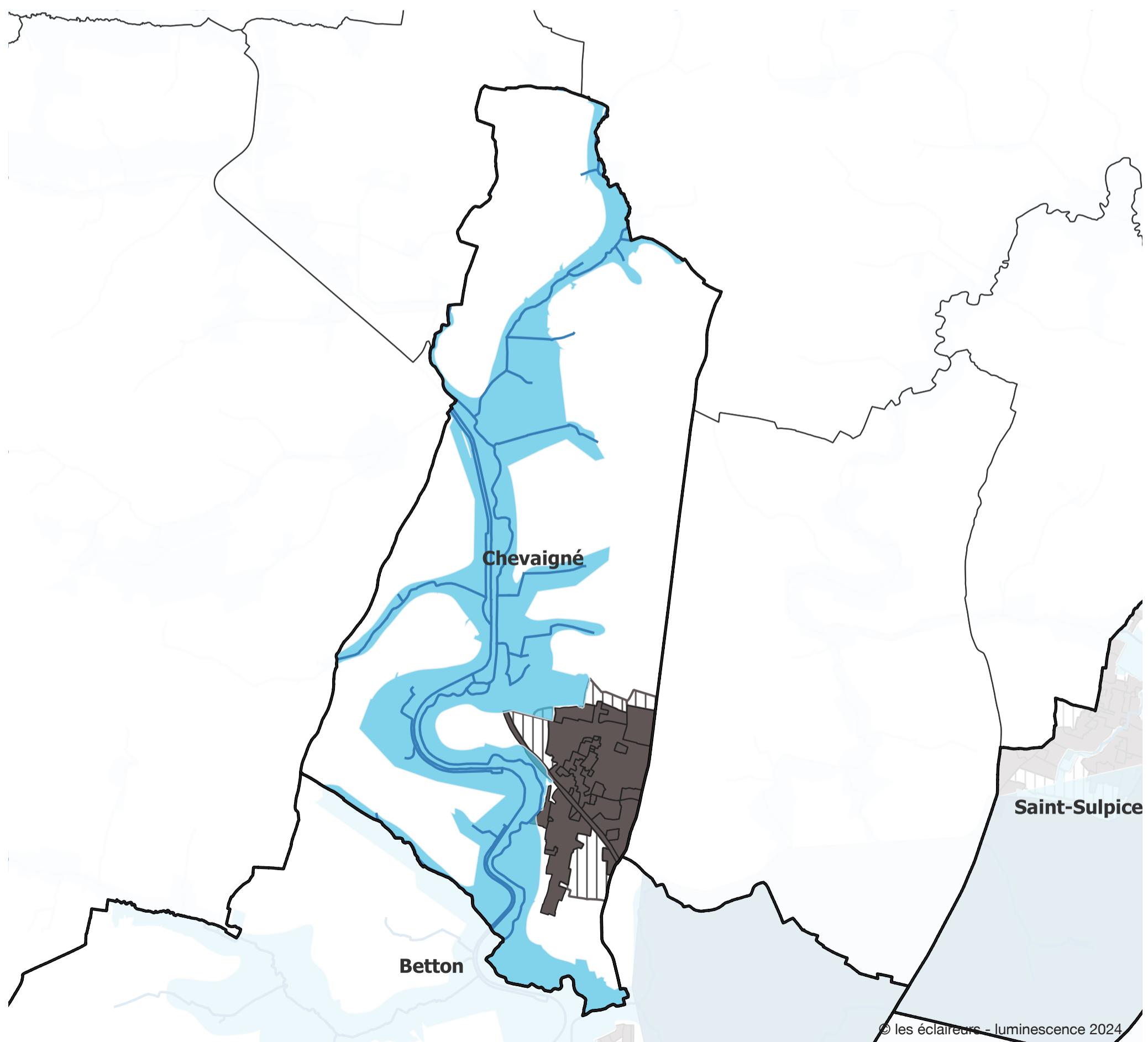
Les zones courantes :

(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales)

L : 0,5 à 1 cd/m² - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie

Les zones d'extension urbaine :

L : 0,5 à 1 cd/m² - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie



2A. CHEVAIGNÉ, LES TYPOLOGIES URBAINES & LA TRAME NOIRE

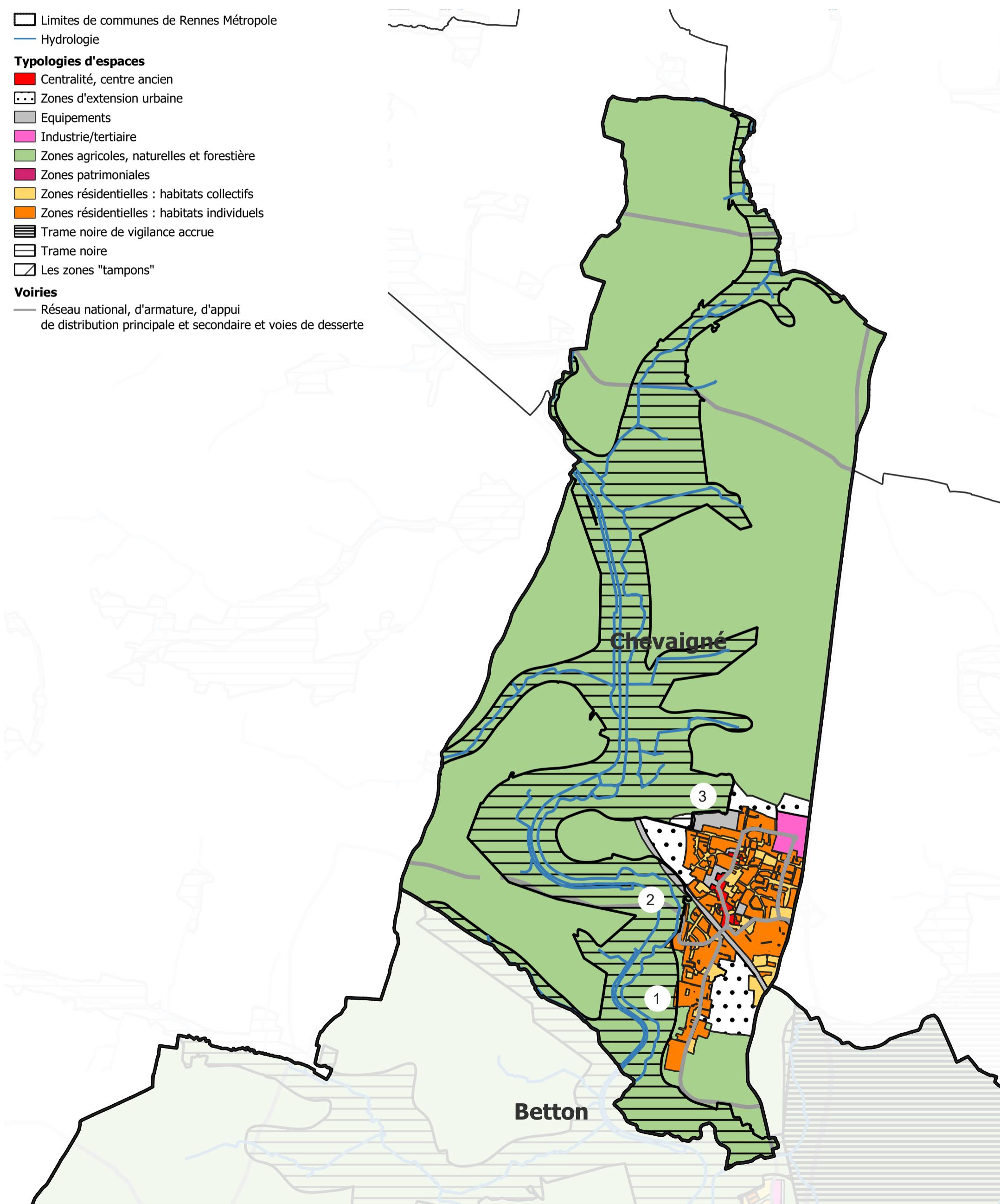
Limites de communes de Rennes Métropole
Hydrologie

Typologies d'espaces

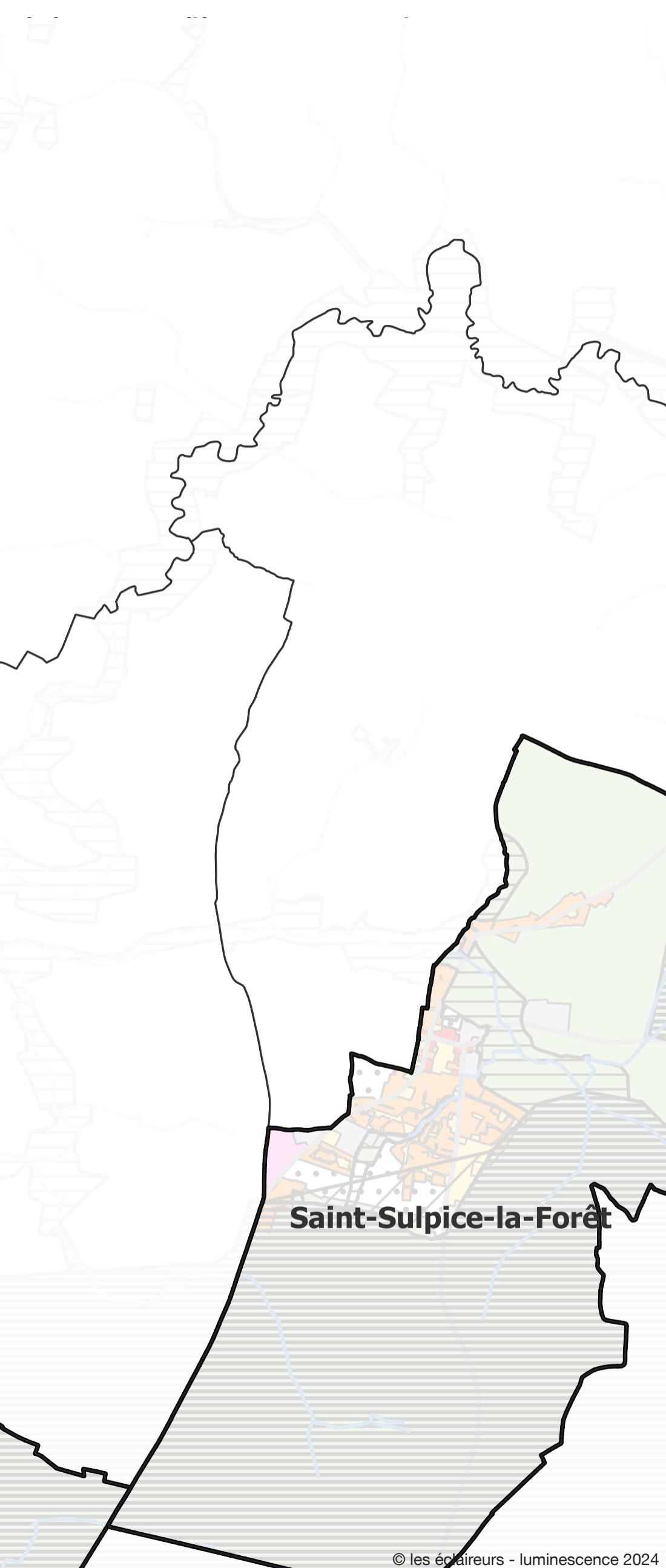
- Centralité, centre ancien
- Zones d'extension urbaine
- Equipements
- Industrie/tertiaire
- Zones agricoles, naturelles et forestière
- Zones patrimoniales
- Zones résidentielles : habitats collectifs
- Zones résidentielles : habitats individuels
- Trame noire de vigilance accrue
- Trame noire
- Les zones "tampons"

Voiries

- Réseau national, d'armature, d'appui de distribution principale et secondaire et voies de desserte



Superposition de la Trame Noire et des typologies Urbaines sur la commune de Chevaigné



LES ZONES DE CENTRALITÉS

À Chevaigné, la centralité historique du bourg est située en zone courante. Ainsi, ce sont les prescriptions relatives aux zones courantes qui s'appliquent.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS INDIVIDUELS

Comme évoqué précédemment, la zone de trame Noire qui traverse la commune de Chevaigné à l'ouest, en lien avec le lit de l'Ille (canal de l'Ille-et-Rance) et ses espaces naturels adjacents, jouxte un certain nombre de typologies et en particulier les zones résidentielles d'habitats individuels en (2) et (3). Ainsi, deux types de prescriptions s'appliquent pour les zones résidentielles d'habitats individuels de Chevaigné, les prescriptions relatives aux zones courantes d'une part et les prescriptions relatives aux zones de la trame Noire, sur une zone ciblée, d'autre part.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS COLLECTIFS

La zone d'habitat collectif de Chevaigné se trouve hors de la trame Noire, même si elle est en lisière urbaine. La trame Noire les jouxte et les jouxtera peut être dans le cadre des extensions en cours (3). Ce sont donc les prescriptions relatives aux zones courantes du Tome 2 qui s'appliquent.

LES ZONES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET TERTIAIRES

Il n'y a qu'une zone de ce type à Chevaigné et elle est dans la tâche urbaine, loin de la trame Noire. Là encore, les prescriptions courantes s'appliquent. Rappelons l'importance de coordonner l'éclairage privé avec l'éclairage public et notamment sur les ZA et ZI : éclairage des parkings, des zones de stockages extérieures, etc. pour éviter toute pollution lumineuse entrant en conflit avec l'éclairage public.

LES ESPACES VERTS / PARCS OUVERTS LA NUIT ET ÉCLAIRÉS

A Chevaigné on note une Coulée Verte en plein cœur du bourg, mais aucun autre espace vert aménagé de ce type. Cette zone est en espace courant et donc soumise aux prescriptions génériques. Si pour des questions d'usages cette coulée verte devait être éclairée, les prescriptions des zones courantes s'appliqueraient (et seules celles-ci). Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées.

ABORDS DE RIVIÈRE ET EAU

Les abords de rivière sont directement concernés par la trame Noire, ainsi, si pour des questions d'usages (en particulier au centre de Chevaigné), elles devaient être éclairées, en lien avec l'activité fluviale sur le canal de l'Ille-et-Rance, ce sont les prescriptions des zones de trame Noire qui s'appliqueraient (et seules celles-ci). Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées.

LES ZONES D'ÉQUIPEMENTS

Au nord de la tâche urbaine, on trouve un équipement sportif avec terrain de football et des zones de pratiques extérieures. On trouve également au cœur du bourg des écoles. Ces espaces sont en zone courante et ce sont les préconisations de base qui s'appliquent. Notons tout de même une vigilance à avoir sur le terrain de foot qui est contre la zone de trame Noire et dont il faut que l'éclairage soit maîtrisé (qualité de la lumière, orientation de l'éclairage).

2B. CHEVAIGNÉ, TYPOLOGIES DE VOIRIES ET TRAME NOIRE

Limite de communes de Rennes Métropole

Zones urbanisées

Zones d'extension urbaine

Hydrologie

Réseau viaire et cyclable

Hierarchisation voiries (selon PDU)

Réseau national

Réseau d'armature

Réseau d'appui

Réseau de distribution principale

Réseau de distribution secondaire

Réseau de desserte

Schéma directeur vélo métropolitain (2018)

Liaison principale

Liaison non retenue

Liaison secondaire

Liaison alternative

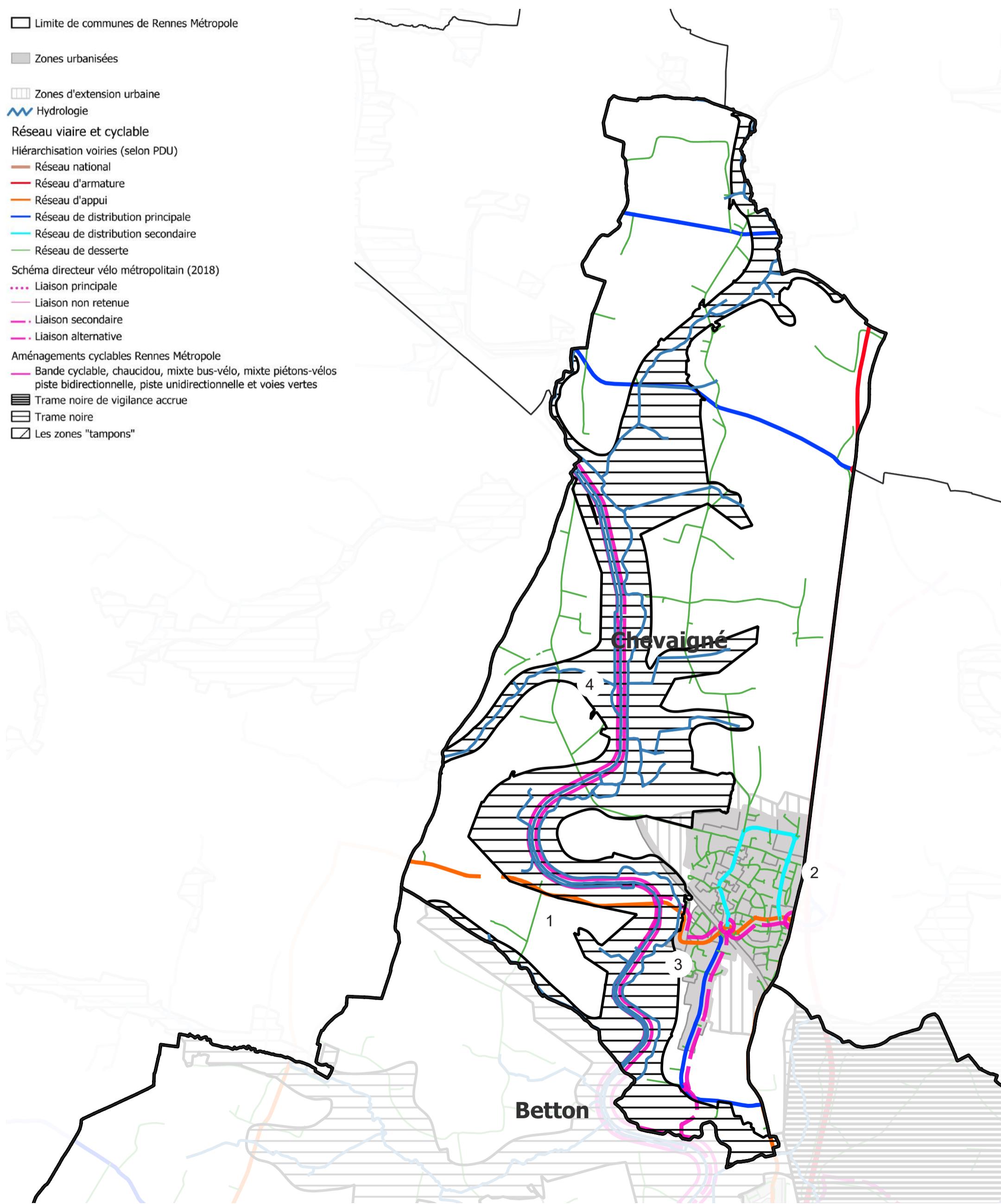
Aménagements cyclables Rennes Métropole

Bande cyclable, chaukidou, mixte bus-vélo, mixte piétons-vélos
piste bidirectionnelle, piste unidirectionnelle et voies vertes

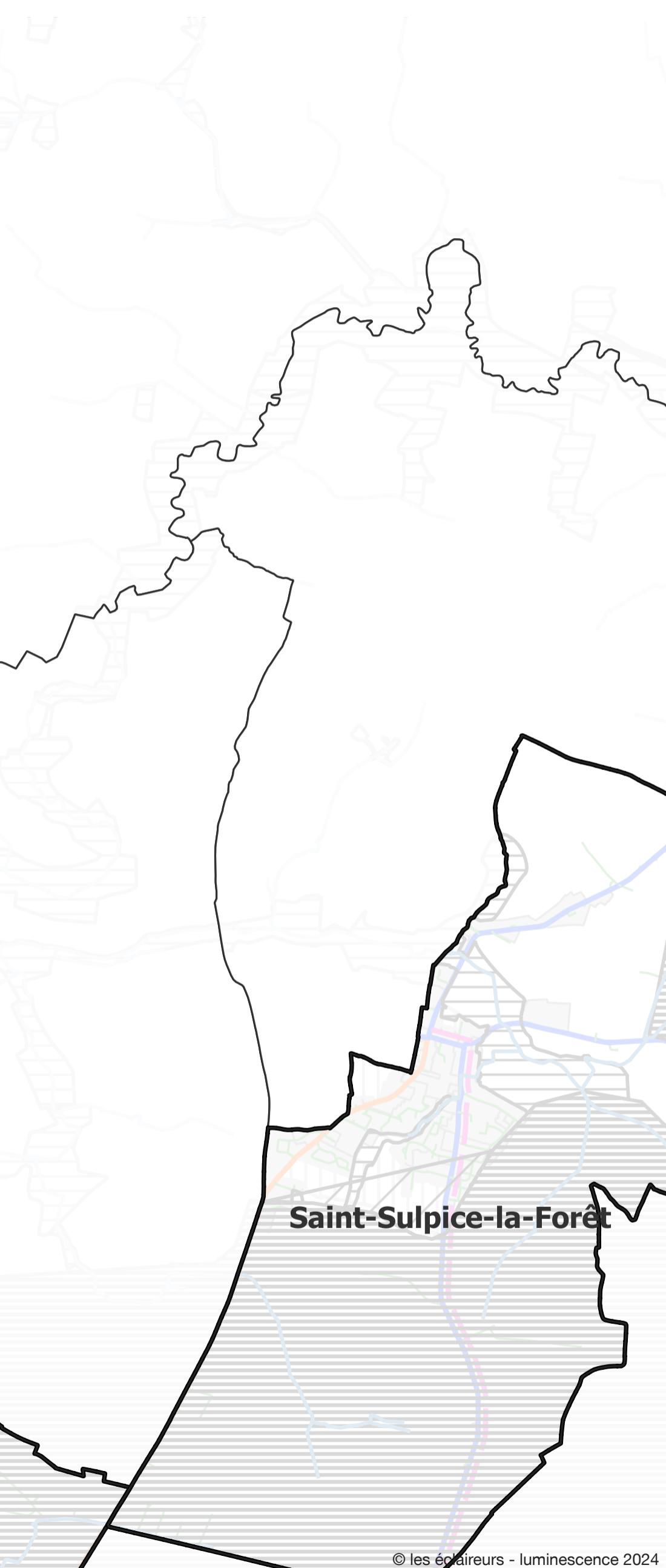
Trame noire de vigilance accrue

Trame noire

Les zones "tampons"



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies de voirie sur la commune de Chevaigné



© les éclaireurs - luminescence 2024

LES TYPOLOGIES DE VOIRIES PRÉSENTES À CHEVAIGNÉ ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Chevaigné, on trouve toutes les typologies de voies allant du réseau d'armature aux voies de dessertes, en passant par les liaisons cycles. Ces voies sont toutes soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- celles dans la tâche urbaine qui est considérée comme l'agglomération (en gris)
- celles hors agglomération, qu'il s'agisse de voies de dessertes, de voies d'armature ou de voies de distribution principales.
- celles dans la trame Noire qui demanderont une attention particulière et pour lesquelles des prescriptions spécifiques s'appliquent.

LES VOIES DU RÉSEAU NATIONAL ET D'ARMATURE

Un petit tronçon d'une voie d'armature coupe la partie nord de la commune. Il est non éclairé, hors agglomération et hors de la zone de trame Noire. Cela correspond aux préconisations du SCAL qui prévoient, sauf besoin lié à un usage spécifique, de ne pas éclairer ce type de voies.

LES VOIES DU RÉSEAU D'APPUI

La RD 528 correspond à une voie du réseau d'appui. Elle croise la trame Noire à l'ouest de la commune, hors agglomération et n'y est pas éclairée. Elle est éclairée sur toute sa longueur dans la partie urbaine, jusqu'au rond point d'accès à la RD 175. Aussi, les prescriptions courantes s'appliquent. Il est à noter qu'idéalement les zones hors agglomération ne doivent pas être éclairées - ce qui est le cas.

LES VOIES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PRINCIPAL

A Chevaigné, Le Galonnais représente la voie de distribution nord-sud qui dessert la commune. Elle est dans sa partie éclairée en agglomération, hors de la trame Noire. Aussi, ce sont les prescriptions relatives aux "zones courantes" qui s'appliquent sur cette typologie de voie.

LES VOIES DE DISTRIBUTION SECONDAIRES

On croise cette voie dans le centre bourg (2), en zone courante. Aussi, là encore, ce sont les prescriptions courantes qui s'appliquent.

LES VOIES DE DESERTE

A Chevaigné, les voies de desserte se trouvent en zone "courante", néanmoins, certaines se trouvent en bordure de trame Noire (3). Même si elles sont minoritaires, il conviendra de vérifier si elles sont éclairées ou si elles ont besoin de l'être. Si ce n'est pas le cas, elles ne doivent pas l'être, si ça l'est, et que l'éclairage y est nécessaire, ce sont les prescriptions relatives aux zones Tampons ou zones de Trame Noire qui s'appliqueront. Dans les autres cas (hors zones de trame Noire et zones Tampons), ce sont les prescriptions relatives aux "zones courantes" qui s'appliqueront.

LES VOIES DOUCES

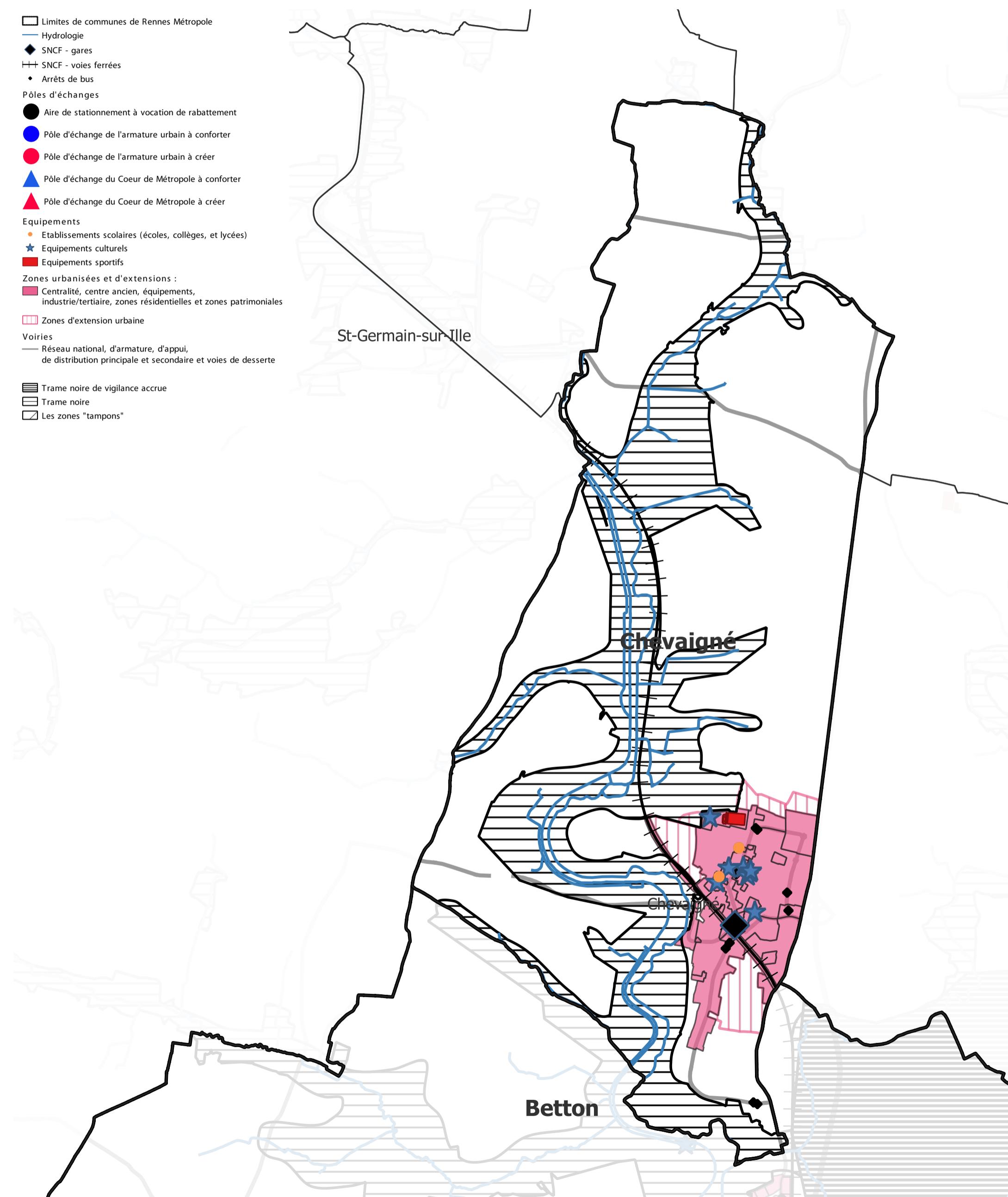
Les voies douces structurantes, en agglomération, à échelle communale (ou intercommunale) seront éclairées ; sauf si un cheminement alternatif existe à proximité (par exemple une voirie qui, elle, est éclairée). Ainsi, les prescriptions ne s'appliquent qu'aux voies douces structurantes concernées par l'éclairage.

LES VOIES VÉLOS

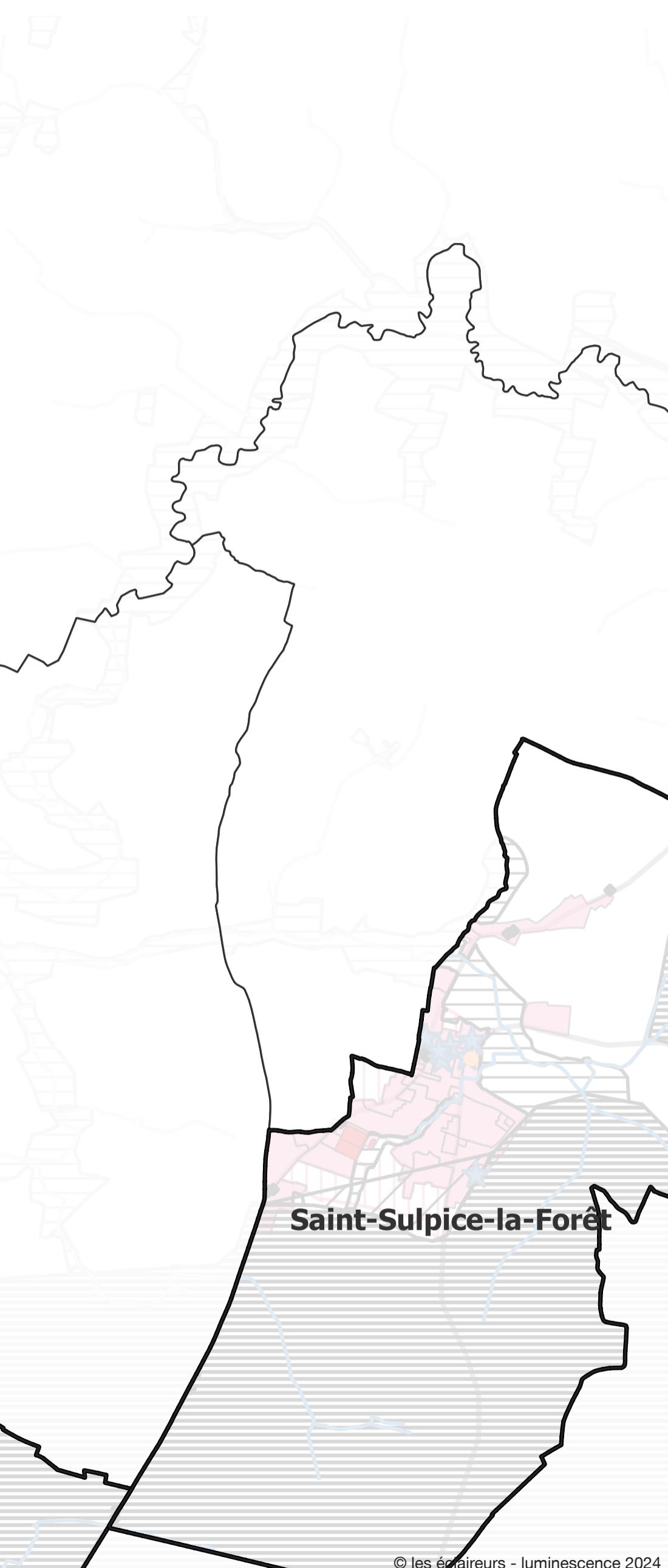
Le Schéma Directeur Vélo Métropolitain prévoit des itinéraires vélos pour partie existants et à développer. Ils seront éclairés en agglomération. En dehors, seuls des balisages lumineux, voire de l'éclairage public pourra être apporté, au besoin, sur les zones de conflits.

2C. CHEVAIGNÉ : TYPOLOGIES DE SITES / ÉQUIPEMENTS & TC / PEM / GARES / AIRES DE CO-VOITURAGE

- Limites de communes de Rennes Métropole
- Hydrologie
- ◆ SNCF - gares
- ++ SNCF - voies ferrées
- ♦ Arrêts de bus
- Pôles d'échanges
- Aire de stationnement à vocation de rabattement
- Pôle d'échange de l'armature urbain à conforter
- Pôle d'échange de l'armature urbain à créer
- ▲ Pôle d'échange du Coeur de Métropole à conforter
- ▲ Pôle d'échange du Coeur de Métropole à créer
- Equipements
- Etablissements scolaires (écoles, collèges, et lycées)
- ★ Equipements culturels
- Equipements sportifs
- Zones urbanisées et d'extensions :
- Centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales
- Zones d'extension urbaine
- Voiries
- Réseau national, d'armature, d'appui, de distribution principale et secondaire et voies de desserte
- Trame noire de vigilance accrue
- Trame noire
- Les zones "tampons"



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies d'équipements et de sites sur la commune de Chevaigné



LES TYPOLOGIES DE SITES PRÉSENTES SUR CHEVAIGNÉ ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Chevaigné on trouve différentes typologies de sites, couvertes par des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- la Gare de Chevaigné
- un certain nombre d'arrêts de bus
- des établissements scolaires (2 écoles)
- une zone d'équipements sportifs et une école de catch
- quelques équipements culturels (la médiathèque L'accordade, un pôle associatif et culturel).

Pour chacune de ces typologies de sites, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées selon la présence ou non de trame Noire. Pour ces zones, des prescriptions spécifiques s'appliquent.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements sportifs de Chevaigné ne sont pas situés dans la trame Noire. Les prescriptions standard s'appliquent. Rappelons qu'elles concernent l'éclairage des abords, des stationnements, des accès, des terrains et façades, de la signalétique. Du fait de la proximité de la trame Noire, le terrain de foot extérieur mérite d'être examiné au regard des prescriptions du SCAL en zone courante. Une qualité de lumière, avec une absence de pollution lumineuse, mérite d'être recherchée.

LA GARE DE CHEVAIGNÉ

La gare de Chevaigné n'est pas située dans la trame Noire. Les prescriptions standard s'appliquent.

LES AIRES DE STATIONNEMENT À VOCATION DE RABATTEMENT

Sans objet à Chevaigné.

LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Les équipements scolaires actuels sont tous dans le tissu urbain, hors trame Noire. Les préconisations standard s'appliquent. Rappelons qu'elles concernent l'éclairage des abords, des stationnements, des accès, des façades et de la signalétique.

LES ARRÊTS DE BUS ET LEUR POSITION DANS LA TRAME SOMBRE

Les arrêts de bus sont positionnés en tissu urbain, tant dans la trame noire qu'hors de celle-ci. Certains abris sont hors du tissu urbain. Les différents cas de figure concernés sont identifiés dans les tableaux de prescriptions courantes comme dans les prescriptions en zone de trame noire.

Données et sources

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022.

Dernière Modification (M n°1) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022, dernière Modification Simplifiée (MS n°2) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 18/11/2021, dernière Mise à Jour (MAJ n°6) par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 06/04/2023.

- Synthèse des zonages PLUi de Rennes Métropole : Il s'agit d'une synthèse des zonages du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole au 31/12/2022. Elle est issue du PLUi opposable, en date du 31/12/2022, et saisie sur des outils SIG par Rennes Métropole.

